

“ Pareille action de la part de l'Eglise serait cruelle et tyrannique, à moins qu'il ne fût prouvé que ces soldats prissent part à une violation absolue et indiscutable de la loi divine. Ainsi, on nous raconte que la Légion foudroyante a désobéi aux ordres et a souffert la mort plutôt que de s'associer à l'idolâtrie. En pareil cas, l'Eglise commanderait la désobéissance et elle pourrait la commander sous peine d'excommunication.

“ Mais les soldats catholiques dans les armées autrichiennes et allemandes, avec l'entière approbation de leurs évêques et de leur clergé, protestent que ce cas n'existe pas dans la guerre actuelle. Ils prétendent qu'ils ont pris les armes non pour commettre des atrocités ou violer la loi divine, mais pour défendre l'honneur et les intérêts de leur pays, et que si individuellement des commandants ou des soldats sont coupables d'atrocités dépassant les rigueurs nécessaires de la guerre, ces crimes sont à réprouver et à déplorer, mais ne peuvent pas les priver du droit naturel de combattre pour leur pays.

“ Si, au cours de l'histoire, le Saint-Siège avait excommunié les soldats de chaque armée qui a commis des atrocités, et avait tenté ainsi de paralyser les opérations militaires dont ces atrocités étaient des incidents, son attitude serait devenue intolérable et subversive de toute allégeance civile et du droit de guerre du peuple.

“ Les peuples anglais et américains seraient les derniers à approuver un principe si opposé à l'équité naturelle si, dans aucun cas de prétendue atrocité, il était appliqué à leurs propres soldats catholiques.

“ En second lieu, toute nation indépendante a le droit naturel de faire la guerre quand elle juge que son honneur ou ses justes intérêts le demandent. Comme c'est une question de droit temporel seulement, ç'a n'a jamais été la coutume même